



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Emir Kir, *Président* ;  
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
 Luc Frémal, *Président du CPAS* ;  
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Séance du 18.12.18**

---

**#Objet : Programme triennal d'investissement 2013-2015- Dotation Triennale de Développement, Projet n° 5, École communale « Arc-en-Ciel »; travaux de rénovation et d'aménagements (Réaménagement cour de récréation avec reconstruction sanitaires, construction d'une coursive, construction de 3 classes et d'un local PMS en toiture) ; Approbation avenant 7 ; Application de l'article 236 de la Nouvelle Loi communale.#**

---

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 236 relatif aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures (excepté les modifications introduites à partir de l'ordonnance du 27 juillet 2017) ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 25 et l'article 26, §1, 2°, a ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 37 ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 5 juillet 2016 relative à l'attribution du marché "Programme triennal d'investissement 2013-2015- Dotation Triennale de Développement, Projet n° 5, École communale « Arc-en-Ciel »; travaux de rénovation et d'aménagements (Réaménagement cour de récréation avec reconstruction sanitaires, construction d'une coursive, construction de 3 classes et d'un local PMS en toiture)" à In Advance, rue de la Grenouillette, 2E à 1130 Haren pour le montant d'offre contrôlé de 1.149.018,69 € (6% TVA comprise) ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2015/2911 ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 6 juin 2017 approuvant l'avenant 1 pour un montant en plus de 29.324,90 € (6% TVA comprise) et la prolongation du délai de 20 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 8 novembre 2017 approuvant l'avenant 3 pour un montant en plus de 22.304,83 € (6% TVA comprise) et la prolongation du délai de 7 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 19 décembre 2017 approuvant l'avenant 4 pour un montant en plus de 13.912,22 € (6% TVA comprise) et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 3 mai 2018 approuvant l'avenant 5 pour un

montant en plus de 75.387,63 € (6% TVA comprise) et la prolongation du délai de 59 jours ouvrables ;  
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 19 juin 2018 approuvant l'avenant 6 pour un montant en plus de 31.602,67 € (6% TVA comprise) et la prolongation du délai de 15 jours ouvrables ;  
Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter certaines modifications,  
Considérant que ces travaux supplémentaires et complémentaires seront exécutés par l'adjudicataire In Advance, rue de la Grenouillette, 2E à 1130 Haren, qui nous a remis les offres suivantes :

- offre 20C: il s'agit des travaux supplémentaires de cimentage gris lisse de la surface du mur après démolition de la double couche afin d'éviter tout danger en cas d'éraflure pour les enfants. ; pour un montant de 13.379,72€TVAC. Une prolongation de délai de 5 jours ouvrables est sollicité par l'adjudicataire ;
- offre 25 : concerne les travaux complémentaires relatives à l'alimentation du coffret de la salle de gym sur le coffret de la cursive afin d'assurer la conformité complète de l'installation pour un montant de 791,23€ TVAC . Une prolongation de délai de 2 jours ouvrables est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 26B : il s'agit des travaux complémentaires de placement des têtes thermostatiques institutionnelles sur les nouveaux radiateurs des coursives pour un montant de 369,77€TVAC ;
- offre 27 : concerne les travaux complémentaires des seuils pour joints de dilatation au R+2 – sols en linoléum pour un montant de 481,36€ TVAC ;
- offre 28 : concerne des Travaux complémentaires - marches (margelles) en bois mdf pour y faire passer les câbles électriques et atténuer la différence de niveau depuis le couloir pour un montant de 2.718,9 TVAC. L'adjudicataire sollicite une prolongation de délai de 2 jours ouvrables pour réaliser ces travaux ;
- offre 29 : il s'agit des travaux complémentaires de mise en conformité électrique et alimentation des tableaux interactifs pour un montant de 22.547,58€ TVAC. Une prolongation de délai de 10 jours est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 30B : il s'agit des travaux complémentaires relatives à la fourniture et pose de 9 tableaux interactifs pour un montant de 52 134,19€ TVAC. Une prolongation de délai de 2 jours est sollicité par l'adjudicataire ;
- offre 31 : concerne la restauration complète de la porte d'entrée pour un montant de 5.512,93€ TVAC. Une prolongation de délai de 3 jours ouvrables est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 32 : concerne les travaux de mise en peinture des grillages métalliques existants en façade pour un montant de 2.106,43€TVAC. Une prolongation de délai de 3 jours ouvrables est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 34 : concerne les travaux supplémentaires de mise en peinture par pistolage sur l'ensemble de la façade intérieure pour un montant de 1.521,72€ TVAC ;
- offre 35 : il s'agit des travaux complémentaires de la pose d'un cimentage hydrofuge dans l'aéra en vue de protéger les murs de la pluie pour un montant de 3.083,45€ TVAC. L'adjudicataire sollicite une prolongation de délai de 3 jours ouvrables pour ce travail ;
- offre 37 : concerne des travaux supplémentaires -profilage plinthes escalier et plinthes carrelées pour un montant 2.851,37€TVAC. Une prolongation de délai de 3 jours est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 40 : concerne la fourniture et la pose de faux-plafonds en héraclith dans les classes existantes suite aux démolitions ponctuelles pour étançonner la dalle pour un montant de 13.467,11€TVAC. Une prolongation de 12 jours est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 41 : concerne les travaux supplémentaires de pose et fourniture de trappes de visites résistantes au feu pendant une heure pour un montant de 1.491,15€TVAC. Une prolongation de délai de 1 jour est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 43 : concerne la pose de caches de descentes d'eau pluviales sous la dalle de la cour afin d'éviter que les enfants y aient accès pour un montant de 1.047,4€TVAC ;
- offre 44 : il s'agit des travaux complémentaires de fourniture et pose de cadres en aluminium pour les affichages de plans d'évacuation afin de répondre à la demande du SIAMU, pour un montant de 999,14€TVAC. Une prolongation de délai de 1 jour est sollicitée par l'adjudicataire ;
- offre 45 :Travaux supplémentaires de pose de cornières d'angles sur la dalle en béton coulé de la cour de récréation en vue de stabiliser la structure des mâts et des grillages pour un montant de 4.147,04€TVAC. L'adjudicataire sollicite une prolongation de délai de 2 jours ouvrables pour exécuter ces travaux ;
- offre 46 : concerne les travaux supplémentaires de peinture de la porte d'entrée de la crèche étant donné

qu'elle fait partie de la même façade pour un montant de 544,48€TVAC.

Une prolongation de délai de 1 jour ouvrable est sollicitée par l'adjudicataire pour exécuter ces travaux ;

-offre 47 : il s'agit des travaux complémentaires de fourniture et pose de miroirs dans les sanitaires pour un montant de 602,19€TVAC ;

-offre 48 : concerne les travaux complémentaires de pose de nouvelles portes d'armoires encastrées pour un montant de 2.791,51€TVAC. Une prolongation de délai de 1 jour ouvrable est sollicitée par l'adjudicataire pour exécuter ces travaux ;

-offre 49 : concerne les travaux supplémentaires de renforcement des dalles de bois pour pose en damier pour un montant de 4.224,83€ TVAC. Une prolongation de délai de 3 jours ouvrables est sollicitée par l'adjudicataire ;

-offre 50 : concerne les travaux supplémentaires- aménagement quincaillerie anti-panique pour un montant de 3.733,06€TVAC. Une prolongation de délai de 1 jour ouvrable est sollicitée par l'adjudicataire ;

-offre 51 : il s'agit des travaux supplémentaires d'encadrement de resserrage en bois peint pour un montant de 365,7€TVAC ;

-offre 52 : concerne la pose de pique anti pigeons sur une descente d'eau de pluie située en façade arrière en vue de prévenir le squatage des pigeons pour un montant de 2.130,81€ TVAC. Une prolongation de délai de 1 jour ouvrable est sollicitée par l'adjudicataire.

-offre 54 : concerne les travaux supplémentaires de fourniture et pose d'une taque à paver dans l'aéra pour un montant de 997,30€TVAC. Une prolongation de délai de 1 jour ouvrable est sollicitée par l'adjudicataire.

-offre 55 : il s'agit de fourniture et pose de garde-corps extérieurs pour fenêtre sur aéra pour un montant de 309,68€TVAC ;

-offre 57 : consiste en l'installation de compas métalliques permettant de limiter l'ouverture des châssis pour un montant de 592,43€TVAC.

Une prolongation de délai de 1 jour ouvrable est sollicitée par l'adjudicataire ;

-offre 58 : concerne les travaux supplémentaires sur les ferronneries pour un montant de 16.832,27€TVAC.

Une prolongation de délai de 3 jours ouvrables est sollicitée par l'adjudicataire ;

Considérant que le montant total de cet avenant s'élève à 161.774,85 € (6% TVA comprise) ;

Considérant que le montant total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 29,10% (dont 9,76 de travaux supplémentaires et 19,34% de travaux complémentaires) ; le montant d'attribution , le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.483.325,79 € (6% TVA comprise) ;

Considérant que l'adjudicataire demande une prolongation du délai de 61 jours ouvrables pour la raison précitée ;

Considérant que l'adjudicataire s'engage à ne pas demander de dédommagement en raison de la prolongation ;

Considérant que le fonctionnaire dirigeant Monsieur ir. Goga a donné un avis favorable ;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 7210/723/60, 7210/724/60, 7220/723/60 et 7220/724/60 ;

Considérant que ce crédit sera financé par emprunt ;

Décide :

- d'approuver l'avenant 7 du marché Programme triennal d'investissement 2013-2015- Dotation Triennale de Développement, Projet n° 5, École communale « Arc-en-Ciel »; travaux de rénovation et d'aménagements (Réaménagement cour de récréation avec reconstruction sanitaires, construction d'une coursive, construction de 3 classes et d'un local PMS en toiture) pour le montant total en plus de 161.774,85 € (6% TVA comprise) ;

- d'approuver la prolongation du délai de 61 jours ouvrables ;

- de financer cet avenant par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 7210/723/60 (39% de 70%) , 7220/723/60 (61% de 70%), 7210/724/60 ( 39% de 30%) et 7220/724/60 (61% de 30%) ;

- d'informer le Conseil communal de la présente décision lors de sa prochaine séance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Président,  
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 18 décembre 2018

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Philippe Boïketé